

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18203**

Intitulé

Ostéopathe

Nouvel intitulé : Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut toulousain d'ostéopathie, CIDO

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur général, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les agréments arrivent à échéance en septembre 2014.

L'ostéopathe, praticien de première intention, dont l'exercice est en lien direct avec le corps humain, accueille, interroge, écoute et analyse la demande du patient.

Cet ostéopathe exerce les activités suivantes:

Accueillir les patients en adoptant une attitude professionnelle conforme aux normes légales, réglementaires et déontologiques applicables à l'ostéopathie

Mettre en œuvre une alliance thérapeutique en répondant de manière judicieuse à la demande du patient

Etablir un diagnostic d'opportunité ostéopathique fondé sur une démarche critique et systémique des données de l'anamnèse et des dysfonctions somatiques du patient

Améliorer l'état du patient par la mise en œuvre raisonnée d'un traitement ostéopathique

Contribuer scientifiquement et qualitativement à l'évolution de la pratique ostéopathique

Développer une activité professionnelle pérenne dans des conditions conformes à la pratique de l'ostéopathie

Le titulaire est capable de:

-Analyser et prendre en compte la notion du rapport bénéfice/risque en proposant éventuellement des modalités combinées ou alternatives de prise en charge favorisant la mise en place d'une alliance thérapeutique ou en renonçant à une prise en charge ostéopathique non

-Identifier par une anamnèse et des investigations sensorielles (visuelles, palpatoires, etc.) et de mobilité les dysfonctions somatiques des tissus du patient.

-Hiérarchiser les données issues des hypothèses étiologiques et diagnostiques dans le cadre d'une démarche systémique.

-Confronter les données issues de l'anamnèse et de l'analyse sémiologique aux références médicales et modèles ostéopathiques afin d'établir un diagnostic d'opportunité

-Collaborer avec des professionnels du système de santé dans l'intérêt du patient

-Mettre en place une relation respectueuse du patient propice à l'émergence d'un engagement réciproque

-Argumenter l'importance de la démarche systémique dans une prise en charge ostéopathique

-Elaborer une stratégie systémique de traitement en adéquation avec le diagnostic d'opportunité

-Appliquer un traitement ostéopathique approprié

-Enrichir ses techniques thérapeutiques en fonction des évolutions professionnelles

-Contribuer à une production de savoirs scientifiques valides

-Structurer une séance d'enseignement

-Assurer une organisation de l'environnement professionnel conforme à l'activité ostéopathique

-Définir des indicateurs de gestion d'activité pertinents pour assurer le fonctionnement pérenne de l'activité professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier d'ostéopathe est le plus souvent exercé à titre libéral, soit individuellement, soit au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.). L'ostéopathe peut être salarié dans centres de santé spécialisés comme des cliniques de sport ou centre de maternité au sein des hôpitaux).

Ostéopathe

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

Réglementation d'activités :

Profession réglementée par l'article 75 de la loi 2002-303 du 4 mars 2002, et arrêtés et décrets 2007-435 et 2007-437 du 25 mars 2007.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 6 unités de formation médicales et 3 unités de formation dédiées à l'ostéopathie.

Unité de formation 1 : Physiologie, pathologie de l'enfant et de l'adulte

Unité de formation 2 : Psychosociologie, éthique, déontologie, Médecine légale

Unité de formation 3 : Appareil locomoteur, traumatologie

Unité de formation 4 : Système nerveux central et périphérique.

Unité de formation 5 : Appareil ostéo-articulaire

Unité de formation 6 : Appareil cardio-vasculaire et respiratoire.

Unité de formation A : Le concept et les techniques de l'ostéopathie.

Unité de formation B : Approche palpatoire et gestuelle de l'ostéopathie.

Unité de formation C : Applications des techniques de l'ostéopathie au système musculo-squelettique et myofascial.

Epreuves pratiques analytiques de techniques ostéopathiques ;

Epreuve clinique en situation réelle face à un patient inconnu, suivi d'un débriefing avec le jury ;

Réalisation d'un mémoire de fin d'études, écrit réflexif d'un minimum de 80 pages (hors annexes) rédigé au format IMRAD (Introduction, Matériel et Méthode, Résultats et Discussion);

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Trois personnes : un président professionnel extérieur à l'établissement, deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Trois personnes : un président professionnel extérieur à l'établissement, deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 2 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 2 février 2011, jusqu'au 2 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 30 janvier 2014, jusqu'au 30 janvier 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 titulaires de la certification par site en moyenne par année.

<http://www.ceeso.com/ceesopro.htm#rncp>

Autres sources d'information :

admin@ceeso.com

CEESO

Lieu(x) de certification :

Institut toulousain d'ostéopathie : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Saint-Denis]

CIDO : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Centre Européen d'Enseignement Supérieur de l'Ostéopathie

CEESO Paris - 175 Boulevard Anatole France - 93200 - Saint-Denis

CEESO Lyon - 39 Rue Pasteur - 69007 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre Européen d'Enseignement Supérieur de l'Ostéopathie

CEESO Paris - 175 Boulevard Anatole France - 93200 - Saint-Denis

CEESO Lyon - 39 Rue Pasteur - 69007 Lyon

Historique de la certification :

Certification liée à la Fiche Répertoire précédente 11938

Certification suivante : Ostéopathe